



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPAGE, Président du CCAS.

n° 51/2023

Date de convocation : 13 décembre 2023

Présents : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté et DARRAMBIDE Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, LESPAGE Jean-Marc et ROBLES Antoine.

Excusés : Mesdames NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile.
Monsieur ROBINEAU Christian.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Budget principal 2023 du CCAS : décision modificative n°1

L'appareil de climatisation réversible de l'accueil du CCAS est en panne et ne peut être réparé. Un devis a été établi pour son remplacement par une climatisation réversible et programmable.

Des crédits suffisants sont prévus au niveau du chapitre 21 mais ils sont insuffisants au niveau de l'article 2188.

Aussi monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration d'approuver les écritures budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Chapitre/article	Libellé	Montant
21/2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 6 500,00 €
21/2188	Autres immobilisations corporelles	+ 6 500,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces modifications budgétaires et le chargent de l'exécution de la présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 9

pour : 9 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 040-264003070-20231219-51_2023-DE



Fait à TARNOS, le 20 décembre 2023

Le Président du C.C.A.S,

Jean-Marc LESPADÉ

